

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 avril 2019

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 26/03/2019
Présents : 21	<i>L'an deux mille dix-neuf et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Jérôme ROGER
Votants: 22	
Pour: 22	
Contre: 0	Représentés: Luc SALLES par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Promotion du Pays d'Art et d'Histoire à travers une politique éditoriale

Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une **démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie.**

L'appropriation du territoire, de ses richesses et de son identité, par ses habitants suppose des actions en profondeur autour du patrimoine, remarquable ou plus modeste, notamment en termes de sauvegarde, de valorisation mais également d'animation et de promotion de la qualité architecturale et paysagère. La mise en place d'éditions est une priorité.

Le patrimoine doit être expliqué, interprété, mis en scène. L'accent doit être mis sur la médiation, sur le déploiement d'une politique culturelle forte, mettant en lumière et en valeur l'architecture et les patrimoines.

Cette action de valorisation, de promotion de l'architecture et les patrimoines s'appuie essentiellement sur :

- la création d'un document de promotion du Pays d'Art et d'Histoire à destination des habitants, notamment des nouveaux habitants et des résidents secondaires (présentation du PAH, offre muséale...);
- la réactualisation et la réédition d'une collection de documents d'appel donnant à voir, à connaître et à comprendre les sites remarquables du territoire.

Ces supports permettent de donner les clés de lecture de ce patrimoine, de proposer des suggestions de découverte. Ils mettent en valeur les richesses patrimoniales, l'histoire et les paysages du territoire à partir de fils conducteurs originaux ou insolites. Le maillage et la densité de ces sites proposent des itinéraires qui peuvent se construire par thème, par route ou par unité paysagère. Ces itinéraires sont des éléments d'animation et d'enrichissement de séjours touristiques, très demandés.

Loin de muséifier le territoire, le Pays d'Art et d'Histoire doit faire rimer patrimoine et création, architecture et innovation. Afin de renouveler le regard porté sur un capital patrimonial, parfois mésestimé, la réédition s'attache à valoriser un site, un édifice, une mémoire...

Le coût total de l'opération s'élève à 22 279,30€ TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

– de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour	14 258,75 €
– du Conseil Départemental de l'Hérault pour	3 564,69 €
le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de	4 455,86 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus ;
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Babeau-Bouldoux le 2 avril 2019

Le Président,
Jean ARCAS

